



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250620-17_2025-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°17

DATE DE LA CONVOCATION 13/06/2025	L'an deux mille vingt cinq Le vingt juin à dix-huit heures.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 13/06/2025	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 8 Présents : 7 Absent représenté : 0 Absent : 1 Votants : 7	Étaient présents : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier MAUGER - Olivier FLIGNY - Laurent RONDEAU Absent représenté : Absent : José MATIAS CARVALHO DE MOURA Secrétaire de séance : Isabelle ROBERT Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°17 OBJET : Vote de l’affectation du résultat	Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 disposant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos est affecté par l'organe délibérant après constatation des résultats définitifs lors du vote du CFU, Considérant qu'une erreur matérielle est présente dans la délibération n°05/2025 en date du 11/04/2025, portant vote de l’affectation du résultat pour l’année 2024, les montants retranscrits par le maire, Ludovic BAZOT dans la délibération ne correspondant pas à ceux présentés en séance plénière (support projeté et enregistrement audio) ; Considérant que ladite erreur entache le sens de la délibération, Considérant qu'il convient de procéder à l’abrogation de ladite délibération et de délibérer de nouveau afin que les montants correspondent à ceux votés en séance du 11/04/2025, Considérant qu’il convient d’affecter les résultats comptables dégagés selon les règles de l’instruction comptable M57,

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



